

DEC121748DR14

Décision désignant les membres de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées

Le Délégué Régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 modifiée, par les décisions 940082 SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011,

Vu la décision n° DEC111982 DAJ du 31 août 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées.

DECIDE

Article 1^{er} - Sont désignés pour représenter l'administration à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres titulaires suivants :

Le Délégué Régional et président : Monsieur Patrick MOUNAUD ;

Le responsable du service des ressources humaines ou son représentant : Madame Ingrid BONET.

Article 2 - Sont désignés par les organisations syndicales pour représenter le personnel à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres titulaires suivants:

- Monsieur Laurent BLAIN, SUD recherche EPST,
- Monsieur Bruno GUIBERT, SNTRS-CGT,
- Monsieur Nuno DIAS MARTINS, SNTRS-CGT,
- Madame Danièle DATTAS, SNPTES-UNSA,
- Monsieur Dimitri PEAUCELLE, SNCS-FSU,
- Monsieur Philippe BLANC, Sgen-CFDT Recherche EPST.

Article 3 - Sont désignés par les organisations syndicales pour représenter le personnel à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres suppléants suivants :

- Monsieur Olivier DOUMERG, SUD recherche EPST,
- Madame Lydie LE PENVEN, SNTRS-CGT,
- Monsieur Jean-Marc LARRE, SNTRS-CGT,
- Madame Elisabeth SOULIE, SNPTES-UNSA,
- Madame Maud LERICHE, SNCS-FSU,
- Monsieur Miloslav GRUNDMANN, Sgen-CFDT Recherche EPST.

Article 4 - Participent aux travaux de la commission d'action sociale (CORAS) :

- la chargée de l'action sociale, Madame Chrystel GOUTTEBROZE et les assistantes sociales pour la délégation Midi-Pyrénées,
- les médecins de prévention, docteurs Marie CABROL et Véronique VAQUIE,
- l'infirmière du service de médecine de prévention, Madame Stéphanie VAYSSIERES,
- la secrétaire du service de médecine de prévention, Madame Marisa VIALET,
- la présidente du CLAS, Madame Sandrine LAPLACE,
- la chargée de mission pour la restauration, Madame Mélina ROLS
- les gestionnaires action sociale du bureau de gestion Mesdames Nelly LUIS et Marie-Pierre COCHARD
- le responsable du service Prévention & Sécurité, Monsieur LEBLANC Stéphane

Article 5 - Les membres de la CORAS seront constitués en groupe de travail, intitulé commission "des aides exceptionnelles", qui a pour mission l'examen des dossiers des agents relevant de la délégation Midi-Pyrénées, en vue de l'obtention d'une aide exceptionnelle.

Article 6 - La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le mardi 12 juin 2012

Le Délégué Régional

Monsieur Patrick MOUNAUD